



MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

Crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place devant Cremo et Meggitt

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place devant Cremo et Meggitt.

CONTEXTE ET ENJEUX

La mise en place d'aménagements au débouché de la passerelle de Villars-Vert, devant les accès des entreprises Cremo et Meggitt, est nécessaire pour assurer la sécurité des cheminements de mobilité douce (piétons et vélos) par rapport au trafic routier (poids-lourds en particulier) à cet endroit. De surcroît, cette place est en mauvais état et des travaux d'entretien de la chaussée sont à prévoir.

Les Services techniques ont pris contact avec les directeurs de Cremo et Meggitt en décembre 2019 pour leur proposer des mesures de sécurisation des cheminements de mobilité douce devant leurs accès. Ces derniers ont manifesté un grand intérêt aux propositions esquissées, lesquelles visent à diminuer les zones de conflits avec le trafic motorisé et de livraison, et à répondre à leurs propres besoins pour leur personnel et leurs clients/visiteurs en mobilité douce. Suite à cette séance, des adaptations ont été apportées au concept de réaménagement de la place. Une nouvelle esquisse leur a été présentée en janvier 2020 et a obtenu leur accord de principe. Sur cette base, les Services techniques ont élaboré un plan de projet, lequel a été soumis à examen préalable auprès du SPC, selon la procédure route, et a reçu un préavis favorable.

A noter que l'option d'un marquage routier de type bande jaune longitudinale pour piétons n'a pas été retenue en raison, d'une part, de la sécurité insuffisante apportée à la mobilité douce (piétons et vélos) par rapport au trafic routier (poids-lourds) à cet endroit et, d'autre part, de



son coût relativement élevé, s'agissant d'une mesure de protection qui ne pourrait être admise qu'à titre provisoire par le Canton en attendant la réalisation d'un aménagement définitif tel que proposé.

Par ailleurs, il sied de relever que cet aménagement permet de sécuriser un tronçon important pour la mobilité douce en provenance de Villars-Vert vers Moncor, les arrêts de bus et le centre commercial de la COOP. De l'autre côté, l'aménagement d'une liaison mobilité douce sur l'actuelle Promenade des Tilleuls, depuis le débouché de la passerelle côté Villars-Vert jusqu'au Guintzet, fait partie des mesures de priorité A du projet d'agglomération de 3^{ème} génération PA3 (mesure 3M.07.03).

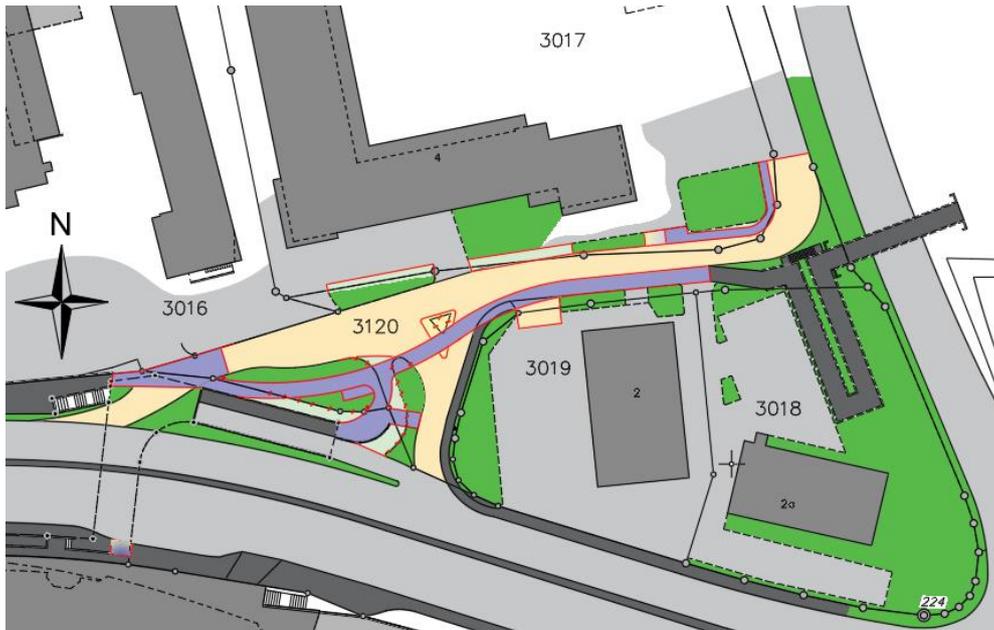
Enfin, la chaussée est très sollicitée à cet endroit du fait des manœuvres du trafic lourd et nécessite à présent des interventions ponctuelles (taconnage) de plus en plus fréquente. L'aménagement proposé inclut les travaux nécessaires de réfection de la chaussée sur toute la place.

I. AMENAGEMENT DEVANT CREMO ET MEGGITT

Au débouché de la passerelle, la continuité du cheminement de mobilité douce est assurée par la création d'un trottoir franchissable de 3 mètres de large le long du bâtiment Fust, qui se prolonge jusqu'au trottoir existant devant chez Cremo et est légèrement surélevé en traversée de chaussée pour marquer la priorité donnée à la mobilité douce. Les cyclistes rejoignent la bande cyclable existante sur la route cantonale à hauteur de la sortie devant chez Cremo et les piétons continuent sur le trottoir vers l'arrêt de bus.

Le concept prévoit également un trottoir de 1.65 m le long de chez Meggitt en lieu et place du marquage jaune actuel, à la demande de Meggitt de sécuriser les cheminements piétonniers de son personnel. Ainsi, la chaussée est réduite à 5 m le long de chez Meggitt pour permettre le croisement des véhicules à faible vitesse, puis à 3.50 m devant chez Cremo (sens unique). Les aménagements garantissent les manœuvres des camions en entrée vers Cremo et tiennent compte de la suppression, en accord avec Cremo et Meggitt, de l'accès motorisé direct vers le parking de la Coop depuis leurs parcelles (ce mouvement étant assuré un peu plus loin par le giratoire sur la route cantonale) ; seule la liaison MD est maintenue.

Enfin, le concept intègre, à la demande de Cremo et Meggitt, un espace permettant l'implantation d'une station Publibike devant leurs bâtiments, laquelle serait financée par leurs soins dans le cadre de leurs plans de mobilité.



Art. 3016 Cremo S.A.

Art. 3017 Meggit S.A.

Art. 3018 Commune de Villars-sur-Glâne

Art. 3120 RF Commune de Villars-sur-Glâne D.P.

Il sied de relever enfin que ce projet est compatible avec le projet de réaménagement du carrefour de Belle-Croix.

II. ESTIMATION FINANCIERE

Le projet de réaménagement de la route de Moncor devant Cremo-Meggit est estimé à environ CHF 306'945.- TTC.

Le devis général des travaux est établi sur la base des documents suivants :

- Avant-métrés de l'ouvrage
- Prix du marché pour des objets similaires
- Devis détaillé du génie civil

1.0 Administration, permis	3'000.00
2.0 Ingénieur civil, Géomètre	5'000.00
3.0 Travaux de génie civil	240'000.00
4.0 Paysagiste, végétation	20'000.00
5.0 Signalisations et marquages	3'000.00
Sous-Total HT	271'000.00
Divers et imprévus, env. 5%	14'000.00
Total HT	285'000.00
TVA 7.7%	21'945.00
	306'945.00

Total TTC

CHF 306'945.00

Il a été revu au moment de la préparation du présent message pour tenir compte de l'augmentation des coûts des matériaux.

III. FINANCEMENT

Un montant de CHF 260'000.- figure au budget des investissements 2022 sous chiffre 6150.5010.117 Rte Moncor, secteur Cremo/Meggitt.

Une participation de CHF 15'000.- non budgétisée est attendue de la part de Meggitt pour l'aménagement du trottoir selon le règlement sur les participations financières des propriétaires aux équipements routiers de la Commune du 23 février 2006.

Les travaux devraient pouvoir commencer en avril 2023 pour se terminer en juillet 2023

IV. CHARGE FINANCIÈRE

Le besoin en financement se monte à CHF 291'945.- réalisable par un emprunt.

Demande de crédit d'investissement brut TTC	CHF	306'945.00
		<hr/>
Amortissement de 4 % par an sur CHF 306'945.- selon MCH2	CHF	12'277.80
Intérêts de 2% par an sur CHF 306'945.-	CHF	6'138.90
		<hr/>
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ANNUELLES	CHF	18'416.70
		=====

V. PROPOSITION

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 306'945.- TTC et autoriser le recours à l'emprunt pour le financer.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

La Conseillère communale
Responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, mobilité et environnement


Francine Defferrard

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 12 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno Marmier